

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 5 du 2 février 2017

TEXTE SIGNALE

ARRÊTÉ

fixant les attributions particulières exercées par le pôle travail du groupe des inspections du contrôle général des armées pour certaines procédures administratives prévues par la quatrième partie du code du travail.

Du 12 janvier 2017

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE.

ARRÊTÉ fixant les attributions particulières exercées par le pôle travail du groupe des inspections du contrôle général des armées pour certaines procédures administratives prévues par la quatrième partie du code du travail.

Du 12 janvier 2017

NOR D E F H 1 7 0 1 4 6 9 A

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 300.1.2.4.1

Référence de publication : JO n° 20 du 24 janvier 2017, texte n° 23 ; signalé au BOC n° 5/2017.

VOIR JO n° 20 DU 24 JANVIER 2017, TEXTE N° 23.